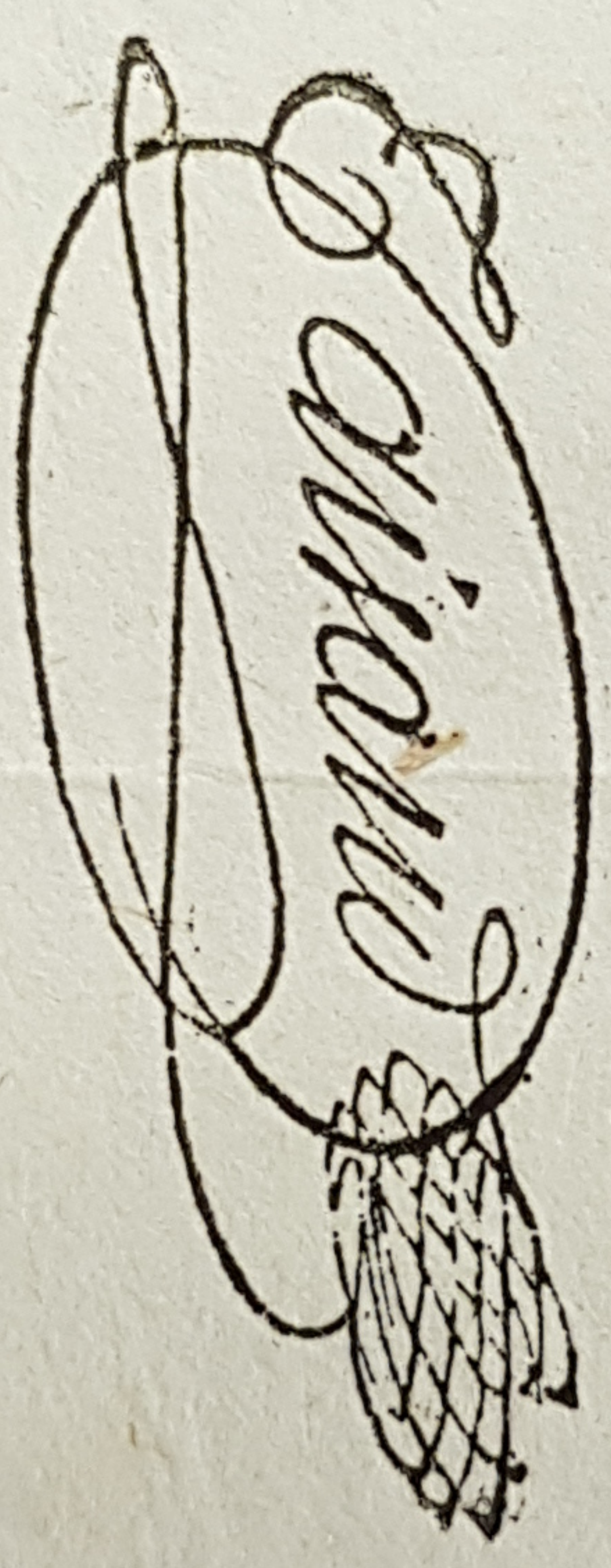


LOI DU 24 OCTOBRE 1792,  
L'AN I. DE LA RÉPUBLIQUE.

*Domaines nationaux.*

Assignat  
de *vingt* livres,  
payable au porteur.



Série

7683me

La loi punit de mort le contrefacteur  
La nation récompense le dénonciateur